

C D S E

Numéro 44 - Novembre 2012

Détectives privés : des agents très discrets

JEAN-EMMANUEL DERNY

La profession des détectives privés a considérablement évolué au cours de ces trente dernières années. Elle ne se cantonne plus aux affaires familiales. Elle détient aujourd'hui, des informations touchant directement aux droits des citoyens et des entreprises, notamment dans le cadre d'un "secret partagé" par les avocats. Mais quel est le rôle de l'enquêteur ? Quels sont ses droits et devoirs ? Comment travaille-t-il ? L'auteur s'applique à y répondre à la fois avec clarté et lucidité en rappelant que cette profession est encadrée en France. Par la loi du 12 juillet 1983 d'une part, par des diplômes ensuite depuis 2005. Le détective moderne de par ses diplômes et sa compétence peut donc jouer un rôle de conseil en droit et en sécurité tant pour orienter les individus que les entreprises. Néanmoins si l'auteur constate de sérieuses évolutions de la profession, il n'en reste pas moins drôle quand il s'agit de parler de ses confrères, qu'il considère souvent naïfs et incompetents. La phrase qui nous amuse : "Certains évoquent la technique dite de désilhouettage, c'est-à-dire savoir changer de look très rapidement au cours de la filature. L'usage de manteau ou veste réversible, de bonnet ou casquette, de lunettes de vue ou de soleil. C'est simple et très usité. Plus sophistiqués, le maquillage, les postiches et autres accessoires du théâtre ou du cinéma, peuvent être utiles" p. 137.

Jean-Emmanuel Derny, Détectives privés, des agents très discrets, Préface d'Alain Juillet, Paris, L'Harmattan, 2012.

novembre 2012, par HASSID Olivier